Conseil pour respecter l'environnement

contreag

Nettoyage de containers dans des lieux privés

La loi sur la protection des eaux restreint le nettoyage des containers réalisés dans les lieux privés:
https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910022/index.html

Ne polluez pas les eaux!

D'une manière générale, il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer, l'infiltration de telles substances est également interdite. Lorsqu'un container est nettoyé par pulvérisation, l'eau qui s'écoule est alors une eau polluée (catégorie: déchets dangereux).
Cette eau polluée ne doit pas être rejetée dans les cours d'eau.

Tous les égouts ne mènent pas à une station d'épuration!

Parfois, les égouts dans lesquels s'écoule l'eau polluée se déversent directement dans des cours d'eau.

Faites appel à Contreag – pour préserver l'environnement!

En vertu de la loi sur la protection des eaux, il est conseillé de faire nettoyer les containers par un prestataire professionnel.

Contreag nettoie les containers en acier et en plastique de toutes dimensions dans un circuit de nettoyage fermé et respectueux de l'environnement, avec de l'eau propre et à haute pression, directement sur place et dans un véhicule prévu à cet effet.

La récupération et l'élimination professionnelles et conformes à la loi des eaux polluées et des matières solides résiduelles permettent d'empêcher que des substances toxiques ne pénètrent de manière incontrôlée dans le réseau d'égouts.

Contreag Container-Reinigungs AG
Römertorstrasse 1 | 8404 Winterthur | Tél.: 052 235 39 00 | info@contreag.ch | www.contreag.ch